

France-Issoire: Insurance services

OJ S 50/2023 10/03/2023

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: ville d'issoire

Postal address: 2 rue Eugène Gauttier, B.P.2

Town: Issoire

NUTS code: FRK14 Puy-de-Dôme

Postal code: 63500

Country: France

Contact person: Direction de la commande publique

E-mail: lgrandeur@issoire.fr

Telephone: +33 473890354

Internet address(es):

Main address: <http://www.issoire.fr>

Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.info>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <http://www.marches-publics.info>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <http://www.marches-publics.info>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

assurance "Dommage ouvrage et garanties diverses" applicable à l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire de Bizaleix

II.1.2. Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

la présente consultation a pour objet la souscription des contrats d'assurance " dommages ouvrage et garanties diverses " applicables à l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire de Bizaleix. Dans le cadre de cette procédure, la Commune d'issoire est assistée par le cabinet sas arima Consultants Associés

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes
Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

assurance " dommages ouvrage "
Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

66515000 Damage or loss insurance services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRK14 Puy-de-Dôme

II.2.4. Description of the procurement

garantie Dommages Ouvrage et garanties complémentaires (Bon fonctionnement, dommages immatériels)

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Valeur technique de l'offre / Weighting: 50

Quality criterion - Name: Assistance technique / Weighting: 10

Price - Weighting: 40

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 140

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

les modalités de jugement des offres sont précisées dans le règlement de la consultation. La durée concernant ce lot est indicative

II.2. Description

II.2.1. Title

assurance " tous risques chantier et responsabilité du maitre de l'ouvrage "
Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

66513200 Contractor's all-risk insurance services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRK14 Puy-de-Dôme

II.2.4. Description of the procurement

garantie Tous Risques Chantier et une solution optionnelle (Prestation supplémentaire éventuelle : Responsabilité Civile du Maître d'ouvrage)

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Valeur technique de l'offre / Weighting: 50

Quality criterion - Name: Assistance technique / Weighting: 10

Price - Weighting: 40

II.2.6. Estimated value**II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in months: 25

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

il est prévu une prestation supplémentaire éventuelle dénommée " responsabilité du maitre d'ouvrage ". Les candidats ont l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour cette prestation supplémentaire éventuelle. Une offre limitée à cette prestation supplémentaire éventuelle ne comportant pas d'offre de base sera rejetée comme irrégulière. Inversement une offre limitée à l'offre de base sera rejetée comme incomplète. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de commander ou non cette prestation supplémentaire avec l'offre de base.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

les modalités de jugement des offres sont précisées dans le règlement de la consultation. La durée concernant ce lot est indicative et sera à adapter en fonction de la durée réelle du chantier

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation**III.1.1.**

Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire Dc1 recommandé ou équivalent). Au titre des renseignements concernant la situation juridique, les candidats devront faire apparaître clairement la qualité selon laquelle ils agissent. Les précisions suivantes sont donc à prendre en considération : -Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat. -Qualité selon laquelle le candidat agit : agent, courtier, mutuelle, ... - Pour les intermédiaires, le mandat de la compagnie au courtier ou agent. -S'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie de l'extrait K Bis du registre du commerce ayant moins de 6 mois d'ancienneté, une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie (s) qu'il entend saisir et l'étendue de celui-ci -Une attestation d'assurance de garantie financière et de responsabilité civile professionnelle en cours de validité conformément aux articles L-530-1 et L 530-2 du code des Assurances. -Désignation de la compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription ainsi que son habilitation obtenue auprès de l'organisme d'autorité de contrôle (ACPR ou son équivalent). Cette disposition ne concerne pas les intermédiaires d'assurance. -Désignation du co-assureur le cas échéant. -Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à l'orias. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Attestations d'assurances et de caution financière conforme au Code des Assurances pour les intermédiaires tels les agents et courtiers (articles L 530-1 et L 530-2 du Code des Assurances) ;

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Les qualifications du candidat et éventuellement les certifications obtenues

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

les marchés sont réservés aux sociétés d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances en vertu des articles L 310-1 et suivants et L 511-1 et suivants du Code des Assurances

III.2.2. Contract performance conditions

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 19/04/2023 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 19/04/2023 Local time: 13:00

Information about authorised persons and opening procedure: la date et l'heure sont données à titre prévisionnel. Les séances ne sont pas publiques

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

procédure : appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L 2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique. Présentation des candidatures : Ce marché peut faire l'objet d'une réponse en entreprise individuelle ou en entreprises groupées conjointes ou solidaires, avec un mandataire du groupement. En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire ainsi que le mandat du mandataire devront être présentés lors de la remise de l'enveloppe contenant la candidature et l'offre. En application des articles R 2142-19 à R 2142-27 du Code de la commande publique et en particulier, de l'article R 2142-22 et au vu des conditions spécifiques requises en matières de marché d'assurance, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Les groupements devront être constitués dès la remise de l'offre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs

groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Une même compagnie d'assurances ne pourra donc pas présenter une offre seule et par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires (agents, courtiers). Jugement des candidatures : Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (Dume). Ce dernier document peut être créé en utilisant le site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>. En tout état de cause, ils devront transmettre les éléments indiqués dans le présent avis ou dans le règlement de la consultation pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières dont ils disposent ainsi que ceux concernant les autres opérateurs économiques sur lesquels ils s'appuient pour présenter leurs candidatures. En outre, pour justifier qu'ils disposent des capacités d'un autre opérateur économique pour l'exécution des prestations, ils produisent un engagement écrit de l'opérateur économique. Jugement des offres : les modalités de jugement des offres et d'utilisation des critères envisagés sont précisées dans le règlement de la consultation. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : articles R 2191-1 à 63 et R 2192-10 à 37 du Code de la commande publique. Le délai global de paiement est de 30 jours. Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. L'Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est quant à elle fixée à 40 euros. Prix forfaitaire révisable annuellement. Autofinancement à 100 % sur le budget communal

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Postal address: 6 cours sablon Cs90129
Town: Clermont Ferrand Cédex 1
Postal code: 63033
Country: France
E-mail: greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr
Telephone: +33 473146100

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon DIRECCTE
Postal address: a l'attention du CCIRA de Lyon 1 boulevard Vivier Merle
Town: Lyon Cédex
Postal code: 69443
Country: France
E-mail: ara.ccira@dirrecte.gouv.fr
Telephone: +33 426992833

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

les juridictions administratives peuvent être saisies par l'application informatique " télérecours citoyens " accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand à l'adresse précitée

VI.5. Date of dispatch of this notice

07/03/2023